



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du sport
Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

Service du sport SSpo
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg
T +41 26 305 12 62
sport@fr.ch, www.sportfr.ch

Avec le soutien de l'État, investissez dans l'avenir de votre commune/région grâce à un.e spécialiste de la coordination du sport et de l'activité physique (CSAP) !

La personne en charge de la coordination du sport joue un rôle essentiel dans le développement du sport et de l'activité physique à l'échelle locale. Chargée de piloter des initiatives sportives, elle contribue non seulement à l'amélioration de la santé physique et mentale de vos citoyennes et citoyens, mais aussi à leur bien-être global. L'État de Fribourg, qui s'engage à vous accompagner dans cette démarche, offre un soutien financier ainsi qu'un conseil dans la mise en place de solutions concrètes pour encourager un mode de vie actif au sein de la population locale. N'attendez plus : engagez-vous pour l'avenir de votre commune et faites du sport et de l'activité physique un levier de santé et d'épanouissement pour **toutes les franges de la population** !



Un poste multi-casquettes...

Dans une commune/région, le sport et l'activité physique sont animés par une multitude de parties prenantes telles que les clubs, les élu.e.s politiques, les moniteurs et monitrices Jeunesse+Sport, les maîtres et maîtresses de sport et les promoteurs et promotrices de la santé. Cependant, la communication entre elles reste parfois limitée, ce qui peut freiner l'efficacité de leurs initiatives respectives.

Pour assurer une gestion efficace de l'activité physique et du sport auprès de la population, l'Office fédéral du sport (OFSPO), en collaboration avec les cantons, encourage les villes, les communes et les régions à mettre en place un réseau local de sport et d'activité physique dirigé par un.e coordinateur.trice du sport.

Le réseau local d'activité physique et de sport vise à rassembler tous les acteurs du sport et de l'activité physique au sein d'une commune, d'une ville ou d'une région. Ce réseau facilite la coordination des évènements, optimise l'utilisation des infrastructures et permet la création de nouvelles activités sportives. La personne en charge de la coordination du sport favorise le dialogue entre les parties prenantes du sport communal. Par son rôle d'intermédiaire, de relais et de facilitatrice, elle garantit ainsi l'intégration de l'activité sportive et physique dans la vie quotidienne de l'ensemble de la population locale et régionale. Il est donc primordial de privilégier un profil polyvalent, situé à la croisée des domaines scolaire (pédagogique) et associatif (évenementiel).

Un·e spécialiste du sport scolaire qui endosse deux casquettes :



Maître·sse d'éducation physique (MEP)



Coordinateur·trice du sport

Avec un réseau relationnel très varié, il·elle a l'avantage de s'engager dans divers projets d'intérêt public qui favorisent le développement du sport et de l'activité physique sur différents niveaux : sport senior, handisport, sport inclusif, etc.

Développement de projets

Promotion du sport et de la santé

Un·e spécialiste de l'activité physique a effectué des études dans le sport qui englobent entre autres le domaine scientifique, pédagogique, sociologique et médical. Il·elle a donc les connaissances pour sensibiliser la population sur les bienfaits du sport, sur la santé physique et mentale, ainsi que sur la prévention, la promotion et l'inclusion sociale par le sport.

En raison de son expérience en tant que sportif·ve, mais aussi en tant que maître·sse de sport, il·elle partage son avis sur la disposition des nouvelles infrastructures. Il·elle connaît les spécificités du matériel et des installations et est donc capable de gérer l'inventaire des infrastructures sportives de la commune/région.

Gestion du matériel et des infrastructures

Conduite du sport scolaire

Il·elle possède les compétences pédagogiques, méthodologiques et techniques nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et du sport dans les écoles. Il·elle apporte un soutien auprès des enseignant·e·s généralistes par le biais d'appuis pédagogiques et gère divers programmes extrascolaires et sportifs pour les élèves (camps scolaires, sport facultatif, etc.).

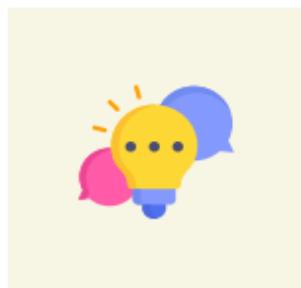
Par ses connaissances approfondies dans l'organisation du sport, il·elle est en mesure de devenir l'interlocuteur·trice privilégié·e de la population, des clubs, des écoles et des autres partenaires sportifs de la commune/région.

Coordination sportive

...Soutenu par l'État

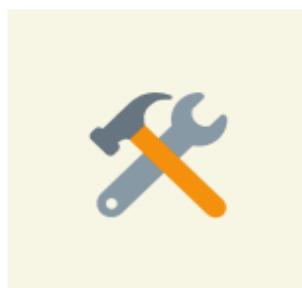
Afin d'encourager les communes/régions dans la mise en place d'un tel projet, l'État de Fribourg s'engage à fournir les soutiens suivants :

Conseils



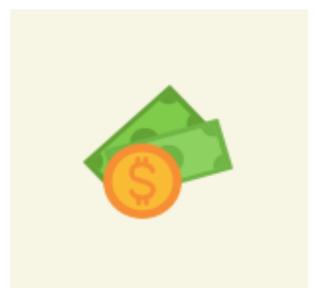
Appui du service du sport (SSpo)

Outils



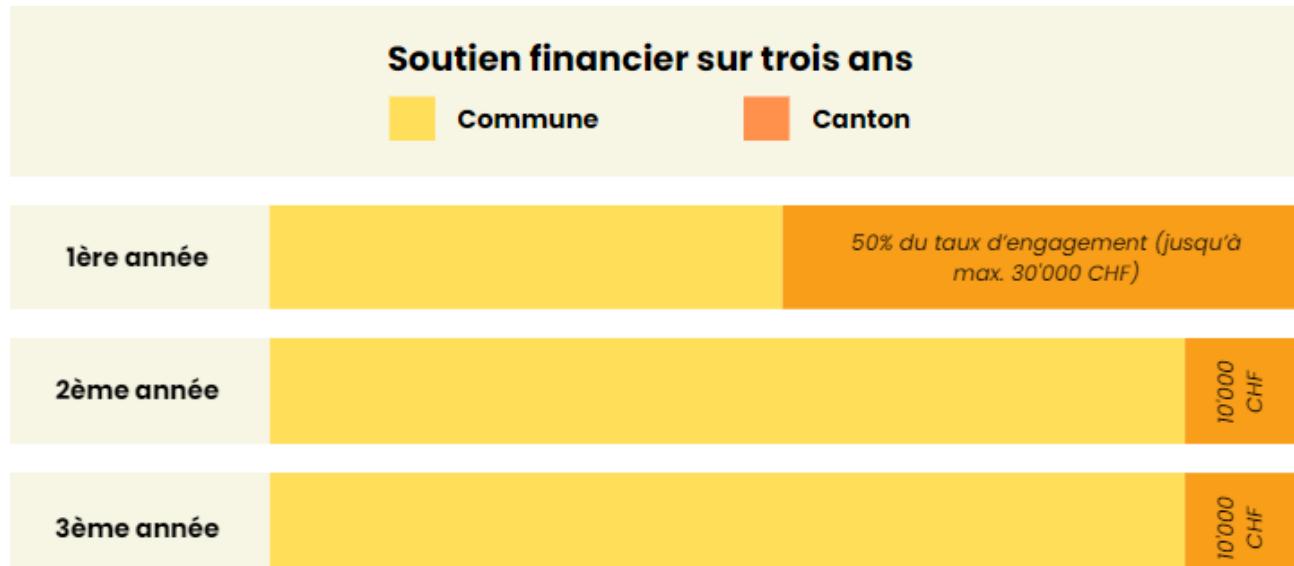
Guide pratique (disponible au printemps 2025)

Financement



Subventions cantonales

En cas d'intérêt pour le projet de spécialiste du sport et de l'éducation physique, les communes sont invitées à prendre contact avec le Sspo. Celui-ci assurera un suivi de la mise en œuvre du projet par les communes. Suivant le taux d'engagement souhaité par la commune, un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50'000 francs, échelonnés sur 3 ans, peut lui être attribué pour la réalisation du projet :



N'attendez plus ! Engagez - vous et faites de votre commune/région un espace propice à une population heureuse et en bonne santé !

FRIBOURG
Etat de Fribourg